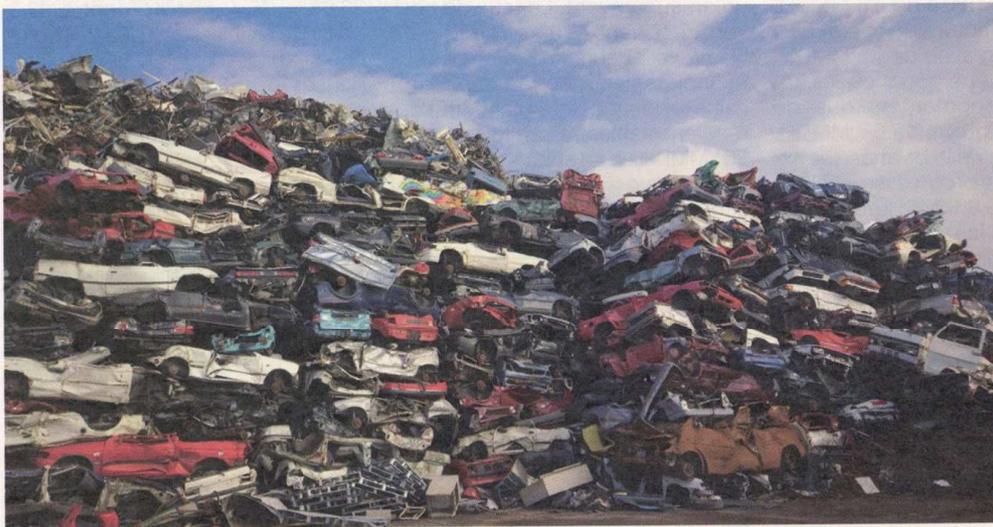


Véhicules en fin de vie

Vers la création d'une filière de démantèlement

● Le Secrétariat d'État en charge du développement durable s'apprête à mettre en place un schéma directeur pour le développement d'une filière de gestion des véhicules en fin de vie.



L'étude faisant l'objet d'un appel d'offres lancé par le Secrétariat d'État en charge du développement durable a pour principal objectif d'assurer une meilleure organisation de la filière de gestion des véhicules en fin de vie (VFV), dans le cadre d'un accord de don offert par l'Agence française de développement (AFD). La mission du bureau d'étude se fera en deux temps. Il s'agit, en premier lieu, de recueillir toutes les informations nécessaires pour dresser un état des lieux de cette filière, de sorte à estimer le gisement existant et comprendre l'organisation des acteurs, leurs attentes et leurs contraintes. Outre les références d'ordre juridique et réglementaire, le prestataire est appelé à collecter les données se rapportant au parc automobile national en présentant le système de production (matières premières, matières recyclées); l'évolution de l'industrie automobile au Maroc; les caractéristiques et la répartition régionale

du parc en circulation (VL, VUL, PL, volume, âge, concessionnaires, contrôles techniques, réparations, etc.). Les données qualitatives et quantitatives à recueillir portent également sur le gisement des VFV, les emplois, les flux actuels et futurs au niveau des villes à grands parcs automobiles (Casablanca, Rabat, Agadir, Marrakech, etc.). Le cabinet d'étude sera ensuite amené à établir un rapport détaillé passant en revue les modes actuels de gestion des VFV, les quantités et valeurs des produits récupérés

et/ou recyclés. Il s'agit d'identifier les différentes parties prenantes de la filière (institutionnels, broyeurs, distributeurs, ferrailleurs, utilisateurs professionnels et particuliers, gestionnaires de flotte, producteurs et importateurs, experts, garagistes, assureurs, centres de contrôle technique, associations, syndicats, etc.). L'idée est de comparer l'ensemble de ces données avec les expériences des autres pays pour en ressortir une cartographie des opportunités et menaces de l'organisation actuelle.

C'est sur la base des résultats de cette première mission que le prestataire sera en mesure de présenter un schéma directeur pour la mise en place d'une filière de valorisation des véhicules en fin de vie. L'organisation cible doit tenir compte de l'importance et de la répartition géographique du gisement de VFV à valoriser, en précisant l'ensemble des paramètres de la nouvelle structure opérationnelle (collecte, traçabilité, sites de regroupement et de démontage, recyclage, réutilisation...) et en définissant le rôle et

Cette activité génère des emplois et contribue à réduire la pollution.

les responsabilités de chacun des différents acteurs et intervenants dans la chaîne de valorisation. Des mécanismes potentiels de financement de la filière (auto-financement, écotaxe, éco-contribution, etc) sont à prendre comme références dans la formulation de propositions. Enfin, le bureau d'étude devra préparer un plan d'action précis et opérationnel à élaborer en concertation avec les pouvoirs publics concernés (ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Intérieur, du Transport, de l'Environnement, etc.). Pour chaque action, il sera question de préciser l'objectif, les acteurs concernés, les moyens nécessaires et les échéances de réalisation. ●

PAR WADIE EL MOUDEN
w.elmouden@leseco.ma

Un potentiel énorme, mais peu valorisé

Estimé à plus de 3,5 millions d'unités, le parc automobile a connu ces dernières années une croissance sans précédent au Maroc. Cependant, l'âge moyen des véhicules dépasse les 15 ans et le marché de l'occasion demeure très attractif. À l'instar d'autres secteurs économiques, cette évolution s'est traduite par la génération de déchets avec un impact négatif sur la santé et l'environnement, en l'absence de filières spécialisées dans leur valorisation (carcasses, véhicules en fin de vie, etc.). De nombreux véhicules sont à démanteler chaque année, sachant qu'un véhicule pèse en moyenne 1.257 kg, composé de 70% d'acier, de 23% de polymères et de 7% d'autres matériaux (verre...). En Europe, la Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage précise que les véhicules réceptionnés et mis sur le marché à partir janvier 2005 devraient être réutilisables et/ou recyclables au minimum à 85% en poids de véhicule et réutilisables et/ou valorisables au minimum à 95% en poids par véhicule.